

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°885 | Vendredi 23 février 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ Informations

> Samedi 2 mars : 53ème série en vente à Gélioc p.6

> Le service de remplacement à vos côtés au quotidien p.7

▪ Syndicats

> Assemblée générale 2023, la FDSEA et les JA vous donnent rendez-vous le 15 mars à Montbel p.12

▪ Chambre d'agriculture

> SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL : Un lancement prometteur dans le conseil agricole p.8

▪ Petites annonces

Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Fusion de la CAPA et de la CAPLA: la naissance d'une nouvelle coopérative p. 2 et 3

C'est à l'unanimité que les deux conseils d'administrations (CAPA et CAPLA) ont voté en faveur de cette fusion des deux structures, qui a abouti en ce début d'année 2024, après plusieurs tentatives échouées les années précédentes.

JA/FDSEA P. 4



LE PROCÈS DE LA RURALITÉ : NOUS AVONS GAGNÉ UNE BATAILLE, MAIS PAS LA GUERRE !

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



MHE : DISPOSITIFS D'AIDE MIS EN PLACE POUR COMPENSER LES CONSÉQUENCES DE LA MALADIE





Fusion de la CAPA et de la CAPLA : la naissance d'une nouvelle coopérative

FUSION À l'occasion des assemblées générales de fin d'année, les conseils d'administrations de la CAPA et de la CAPLA ont présenté à leurs adhérents le projet de création d'une seule et unique coopérative à l'échelle de leur territoire d'activité respectif.

La fusion de deux structures signifie donc le regroupement de plusieurs territoires, à savoir l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne et les Pyrénées Orientales.

C'est à l'unanimité que les deux conseils d'administrations (CAPA et CAPLA) ont voté en faveur de cette fusion des deux structures, qui a abouti en ce début d'année 2024, après plusieurs tentatives échouées les années précédentes. Par cette fusion, les deux coopératives passent sous le nom de CAPA (coopérative absorbante). Dans les prochains mois, un nouveau nom sera donné à cette nouvelle structure.
Aujourd'hui José Savoldelli, Président de la CAPA et Christophe Raffit, Président de la CAPLA, entendent bien avancer ensemble pour faire grandir cette nouvelle coopérative territoriale.


José Savoldelli,
Président de la CAPA

José Savoldelli revient sur quelques faits historiques qui expliquent en partie ce choix de mutualisation :
« *En 1965, à la création de la première coopérative Ariégeoise, nos prédécesseurs avaient créé la CADAP, comprenez la Coopérative Agricole Départemental Ariège Pyrénées. L'idée de cette première coopérative départementale était de répondre aux besoins des agriculteurs d'un territoire, qu'ils trouvent sur leur département une structure capable de leur proposer des solutions pour la collecte et l'approvisionnement notamment.*
On pourrait presque dire qu'aujourd'hui rien n'a changé finalement. Notre objectif est toujours d'être actif sur notre territoire, d'accompagner nos adhérents et de tout mettre en œuvre pour améliorer leurs revenus. »


Christophe Raffit,
Président de la CAPLA

Christophe Raffit complète :
« *La CAPLA a plus un volet élevage, quand la CAPA est plus orienté vers les céréales, de mon point de vu la mutualisation et la complémentarité de nos deux structures semble évidente. Notre objectif c'est d'être à l'écoute de nos adhérents, d'améliorer nos services, et pour moi il n'y a pas de secret, ça passe par la présence sur le terrain, la proximité... Finalement cette nouvelle fusion entre la CAPA et la CAPLA c'est en quelque sorte un retour aux sources, 50 ans plus tard on revient à un modèle d'unité territoriale.* »

Des points communs mais surtout des objectifs communs

La force et la logique de cette fusion viennent également des nombreux points qu'on déjà en commun les deux structures.
Elles sont toutes deux actionnaires chez les mêmes groupes, pour n'en citer que quelques-uns : Lidéa, Unisud ou encore Abélio pour la CAPA.

UniSud
Unisud c'est 21 coopératives de l'Atlantique à la Méditerranée spécialisées dans l'activité de santé végétale et semences hybrides et fourragères.

abelio
Jeune start-up Toulousaine qui propose un service de suivi et de gestion des cultures grâce à des analyses d'image prises par drône et satellites. Cet outil innovant est une véritable aide à la décision agricole qui permet d'améliorer les rendements, de maximiser la rentabilité et d'optimiser la gestion sur les exploitations.
La CAPA a choisi de faire confiance à cette entreprise en tissant un partenariat avec celle-ci. Grâce à ce partenariat, la coopérative peut proposer des solutions innovantes aux adhérents, entre autres pour la fertilisation, l'irrigation et la prévention des maladies et la détection des adventices.
CAPA

Lidea
Lidea conçoit et propose des solutions innovantes, personnalisées et durables de semences qui créent de la valeur ajoutée pour les producteurs. Ce groupe permet d'améliorer la performance des exploitations grâce à une gamme complète de solutions techniques et de services dans toutes les espèces.

CAPLA actionnaire à 1,5%
CAPA actionnaire à 2,96%

Les deux structures travaillent avec Lidéa pour des contrats de productions (maïs, tournesol, colza, et autres céréales à paille) ainsi que pour l'achat de semences certifiées .
CAPLA
CAPA

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **11/03/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de LUDIES d'une superficie totale de 13 ha 55 a 86 ca
Relevé cadastral : - 'La plaine': ZA- 41[11] - 'Las brouos': ZA- 9
Urb : Zonet A du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de MAZERES d'une superficie totale de 11 ha 05 a 02 ca
Relevé cadastral : - 'Le recteur': YO- 42[37]- 44[39]- 47[40]
Urb : Zonet A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres et taillis sous futaies.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien loué en commodat jusqu'au 31 octobre 2024.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

Ces bases communes seront une force pour la pérennité et le développement des services proposés par la CAPA et la CAPLA. Aujourd'hui à elles deux, les coopératives sont constitués par :
Un service technique, composé de 4 pôle animal et 8 pôle végétal, dont un bio.
Un service commercial, qui gère tout le volet administratif, mais également les commandes de fioul, et le adhérents.
La mise en oeuvre de cette fusion passera principalement par le déploiement du marché à terme (MATIF) permettant de sécuriser les marges en céréales, de la distribution de matériel d'élevage et alimentation animale sur tout le nouveau périmètre (09, 11, 31, 66) l'optimisation des capacités de stockage, et la rationalisation des ressources et la fourniture de nouveaux services aux adhérents avec notamment les OAD (outils d'aide à la décision).



Jean-Luc Ricard, Directeur de la CAPA

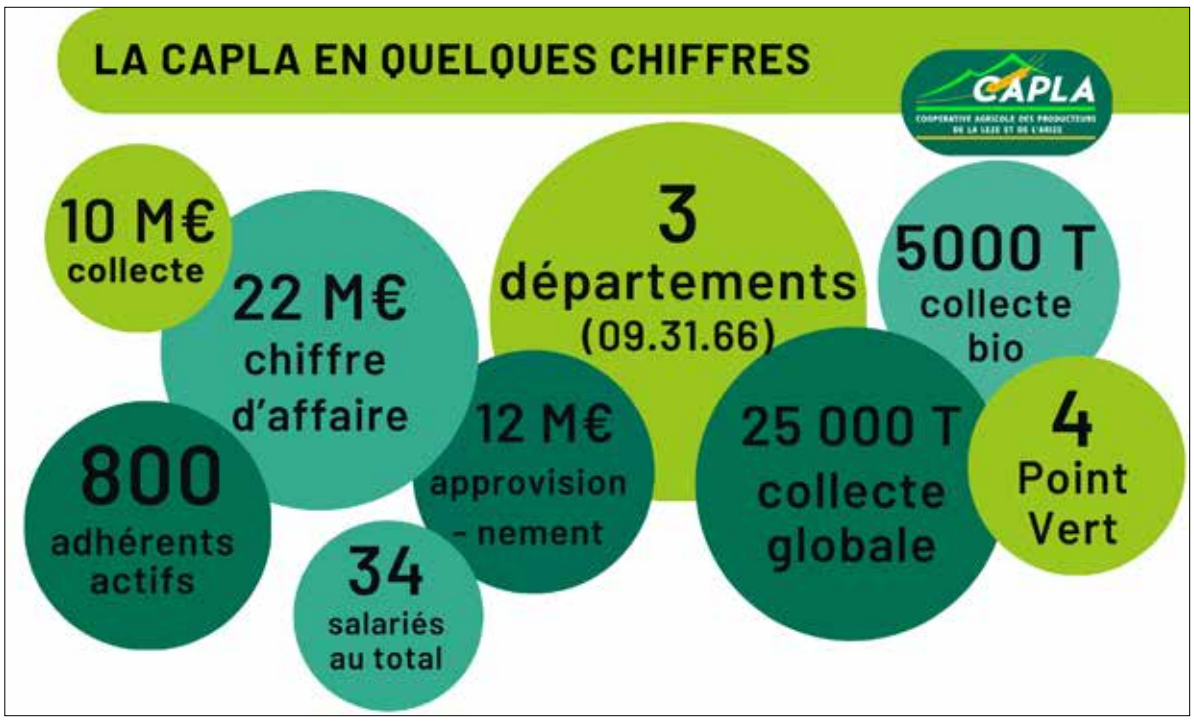
La CAPA et la CAPLA en quelques chiffres

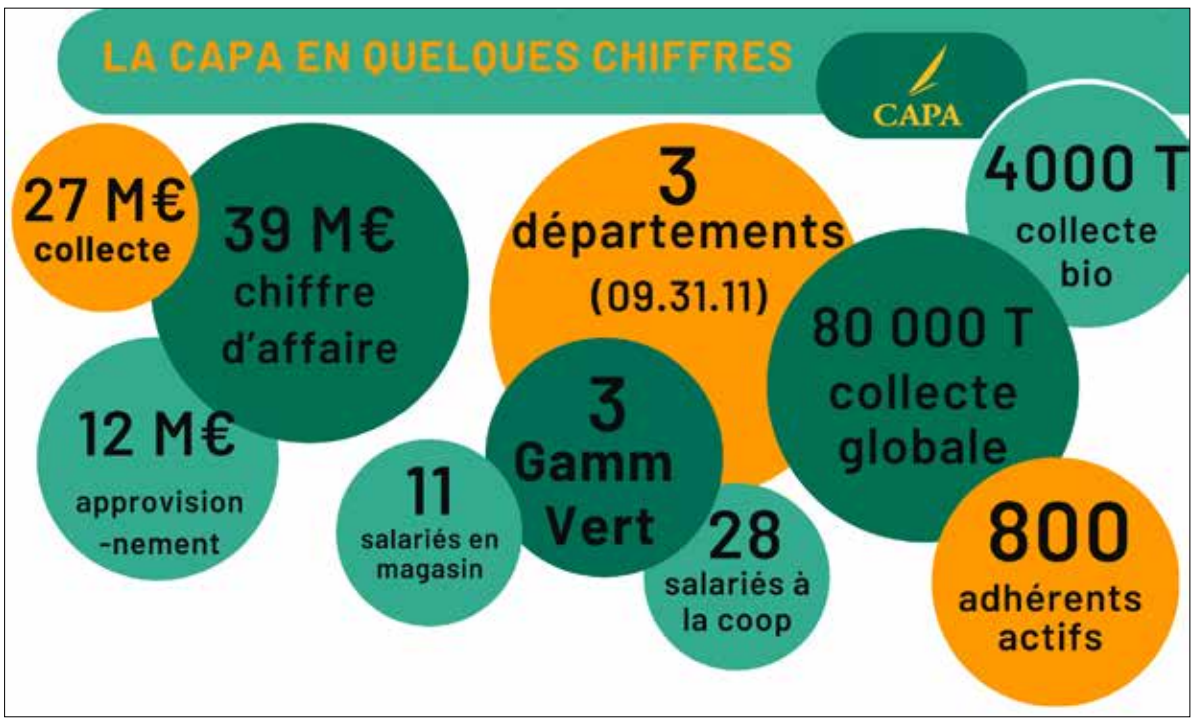
Jean-Luc Ricard, directeur de la CAPA, expose le potentiel de capacité des deux coopératives fusionnées :
« *Il faut se rendre compte qu'en capacité de stockage on sera à 80 000 tonnes rien qu'entre le site du Vernet et celui de Lézat, on représentera plus de 1600 agriculteurs, et on sera en capacité d'avoir un objectif de collecte de 120 000 tonnes au global.* »

Le mot de la fin pour le Président de la CAPA, José Savoldelli

« *Je dis toujours qu'en tant qu'agriculteur notre préoccupation première doit être la conservation et la préservation de notre outil de travail : la terre. Donc en tant que Président ce qui me tient à cœur c'est que chacun garde en tête l'objectif d'une coopérative : accompagner les agriculteurs, leur rendre service et améliorer leur quotidien autant que faire se peut. Demain je veux que la CAPA et la CAPLA forment ensemble un outil performant et pertinent. Les conseils d'administration des deux structures nous ont déjà prouvé leur engagement en votant en faveur de la fusion en fin d'année; aujourd'hui, je suis convaincu que ça ne fonctionnera que si tous nos adhérents soutiennent également ce projet.*
Un dernier mot pour terminer, je souhaite, au nom de la CAPA rendre hommage à la famille Sonac, suite au malheur qui les a frappés alors qu'ils étaient venus défendre notre profession, nos sincères condoléances et tout notre soutien à Jean-Michel et toute sa famille. »

A.D





Grand Jeu Concours

Pour les salariés de la production agricole

Tentez votre chance

avant le 29 février 2024 !

Créez ou renouvelez votre compte en renseignant le numéro inscrit sur votre carte 2024.

Rendez vous sur : www.carte-campagne.fr

carte CAMPAGNE
des services à tout bout de champs !

À gagner :

Disneyland Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Parc Astérix Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Puy du Fou — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Zoo Parc de Beauval — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Et bien d'autres lots...

Justice pour la ruralité : après le procès et l'acquittement, les associations écologistes s'acharnent sur nos représentants !

À la suite de l'appel à la cour de Toulouse, les élus de la ruralité Ariégeoise ont eu droit à une parenthèse de soulagement et d'espoir : justice leur avait été rendue, la vérité avait été rétablie.

Mais ce réjouissement ne fut que de courte durée. Le pourvoi en cassation tombe quelques jours après la relaxe du tribunal de Toulouse. Le combat pour la ruralité reste encore à mener.
Ce sont les représentants qui, une fois de plus, vont se retrouver au barreau, mais derrière eux c'est tout un monde qui doit se battre pour sa liberté de vivre, pour ses traditions, pour ses valeurs.
Une fois de plus, nous faisons appel à votre soutien, non pas pour soutenir un syndicat, une fédération, une association, mais pour prouver la force de la ruralité, et sa détermination à défendre les territoires agricoles et ruraux.

Acharnement judiciaire et accusations mensongères, les mots de Maitre Leguenec

« Le jugement de première instance à Foix n'était pas compréhensible, à la fois sur le principe de la condamnation et sur les peines prononcées, les mêmes qu'à Sainte-Soline où des dizaines de gendarmes avaient été blessés. Cela n'avait aucun sens. La cour d'appel de Toulouse a remis les choses à l'endroit. Sa décision est claire et nette. Avant tout, elle a rappelé une chose très importante : la liberté de manifestation est aussi essentielle que la liberté de réunion, elle doit être protégée de la même manière. Elle explique aussi que ce n'est pas parce que la manifestation n'a pas été déclarée correctement que pour autant il y a une entrave à la liberté de réunion des associations plaignantes. Ensuite, il suffisait de visionner l'intégralité des vidéos comme nous l'avons fait à l'audience pour constater que la réalité était à mille lieues de la description apocalyptique faite par les plaignantes ou certains témoignages qu'elles produisaient. Par



exemple la cour a relevé que les prétendues « hordes » traversant la rivière pour « venir au contact des forces de l'ordre » … n'existaient pas. Ou que « l'état de siège » dont parlait les plaignantes n'était que « l'appréciation toute subjective d'une personne » … Elle a aussi pointé les contradictions des plaignantes, et rappelé le rôle modérateur de vos dirigeants au cours de cette manifestation. La cour note aussi que lorsque des troncs ont été déposés symboliquement sur la chaussée, cela s'est fait « dans un grand calme ». Je crois que comme nous les juges ont été frappés par ces vidéos qui montraient la réalité des faits et démentaient totalement les plaintes. Au final, il était évident qu'il n'y avait aucune « entrave concertée à la liberté de réunion », encore moins par « menaces », comme le prétendait la poursuite, qui était très artificielle et avait été construite par les associations plaignantes. La cour d'appel a restitué les faits tels qu'ils étaient, et elle a fait du droit tout simplement. La seule condamnation confirmée est celle des quatre structures pour le défaut de déclaration de la manifestation, qui est une infraction assez formelle. En l'occurrence la manifestation avait été déclarée dans l'urgence et pas dans les formes et délais prévus par la loi. »

LE PRIX DE LA JUSTICE

La joie de la relaxe dans le « procès de la ruralité » avait illuminé leurs visages : Clémence, Philippe, Jean-Luc, Rémi, Jean-Pierre, Cédric. Des visages que vous connaissez tous, par des liens d'amitié, de voisinage ou le partage de causes et de passions communes.

Avec soulagement et satisfaction, nous avons vu la justice reconnaître leur innocence, affirmant qu'ils n'avaient fait qu'exercer leur droit à l'expression lors du colloque de La Bastide de Sérou.
La joie a été de courte durée. Immédiatement après la décision du tribunal de Toulouse, l'Etat et les associations écologistes annonçaient se pourvoir en cassation contre la FDSEA, la Fédération de chasse, les Jeunes Agriculteurs et l'ASPAP.
Cette procédure judiciaire représente un fardeau financier. Mais elle affecte aussi personnellement nos amis et représentants : Clémence, Philippe, Jean-Luc, Rémi, Jean-Pierre, Cédric. Eux que vous retrouvez d'un bout à l'autre de l'Ariège et au-delà, défendant nos revendications au quotidien, sans ménager leur santé, ni leur temps. Aujourd'hui, ils se retrouvent à payer un prix très élevé pour leur engagement, un prix qui pèse lourd jusque dans leur vie personnelle.
C'est pour eux que nous lançons à votre solidarité. Nous devons rassembler des fonds pour couvrir les frais d'avocats et soutenir ces membres de notre communauté qui se battent non seulement pour leurs droits, mais aussi pour nos valeurs communes.
Chaque contribution, petite ou grande, est un geste de soutien envers nos amis et un pas de plus vers la justice. Nous vous remercions du fond du cœur pour votre générosité. Ensemble, exprimons les forces les plus nobles de la ruralité, celles du cœur et de l'humanité.

A.D et M.L



CAMPAGNE DE
SOLIDARITÉ

"Aujourd'hui, nous ne faisons pas seulement appel à votre engagement syndical, mais à votre appartenance, à votre attachement à cette famille qu'est la ruralité."

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Je souhaite donner : ☐ 50€ ☐ 100€ ☐ 250€ ☐ 500€

☐ Don libre pour un montant de .....€

Ordre de paiement : *GIE AgriAvenir*
Adresse d'envoi : GIE AgriAvenir, 32 Av du Général de Gaulle 09000 FOIX

Souhaitez vous une facture en retour de votre don : ☐ Oui ☐ Non

Pour les agriculteurs qui se lancent, on lance un prêt bonifié au taux de 2%*

Pour accompagner les agriculteurs, essentiels à notre société d'aujourd'hui et de demain, nous leur proposons **un prêt bonifié* au taux de 2 %** pour financer leur installation.



Crédit Mutuel

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires.

* CRÉDIT SOUMIS À CONDITIONS, valable jusqu'au 31/12/2025 et réservé au financement de l'installation des agriculteurs. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque. Bonification de taux soumise à l'obtention soit de l'aide ÉCORÉGIME issue de la Politique Agricole Commune pour 2023/2027, soit de l'une des certifications suivantes : Agriculture Biologique, Certification environnementale de Niveau 3 (HVE) ou de Niveau 2. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel proposant ce crédit et sur www.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

Samedi 2 mars
53ème série en vente à Gélioc

GELIOC La station GELIOC, aux Peyronnies sur la commune de Naucelle en Aveyron prépare sa 53ème vente.

45 jeunes taureaux âgés de 15 à 17 mois, issus des meilleurs élevages de la région, ont débuté leur évaluation le 10 octobre 2023. Apres un mois d'adaptation, période destinée à effacer les «effets naisseurs» notamment au niveau de l'alimentation, et à placer tous les sujets sur le même niveau de traitement, les contrôles ont débuté par une double pesée sous l'autorité de Bovin Croissance 12.

EBien qu'ils ne soient pas obligatoires, les contrôles intermédiaires ont été réalisés tous les mois afin d'être le plus réactif possible vis-à-vis d'un problème de santé qui interviendrait. Ils se sont terminés le 30 janvier par une ultime double pesée en deux jours successifs.

A cet instant, le Herd Book Limousin et l'Institut de l'élevage, ont effectué le pointage de la série, appréciation par des techniciens agréés, de la morphologie de chaque taureau. Pas moins de 27 notes sont attribuées à 27 postes de morphologie : 6 notes pour 6 postes composant le DM (développement musculaire), 7 notes pour le DS (développement squelettique), 10 pour les AF (aptitudes fonctionnelles), 4 pour les QR (qualités de race).

A l'issue de ses contrôles et mensurations, un index de synthèse station est calculé. Celui-ci combine le pointage et la valeur génétique des parents calculés à partir du fichier des performances en station et des généalogies de tous les veaux contrôles auparavant en station.

L'index de synthèse station tient compte des caractères suivants :
- La facilité de naissance,
- Le potentiel de croissance,
- Le développement musculaire,
- Le développement squelettique,
- Les aptitudes fonctionnelles,
- Les qualités de race.

Une série avec des types morphologiques variés

Cette 53ème série est atypique car elle comprend trois types de veaux : épais, mixtes et mixtes grandissants. «Il y en a pour tous les goûts !», précise Bernard Guibbaud, chargé d'organiser la mise en marché des taureaux de GELIOC. «Tout le monde peut trouver chaussure à son pied. Le choix est varié mais il n'y a pas de mauvais veaux, chacun dans leur type, est bon en morphologie et très souvent performant», ajoute Jérôme Fourquet, président de la station, éleveur dans les Hautes-Pyrénées. La croissance moyenne en station est de 1200 G/J (de 900 à 1500 g/jour). Elle a été constatée entre le 11 octobre 2023 et 30 janvier 2024. La ration quotidienne est précisément calculée pour atteindre cette moyenne. «Des croissances élevées, c'est bien», rétorque Bernard Guibbaud, «mais des aplombs préservés qui permettront aux taureaux d'être fonctionnels et de vieillir longtemps, c'est mieux !».

Selon le Herd Book Limousin, les veaux de cette série se tiennent très bien, leur rectitude de dos et leurs aplombs sont effectivement très préservés.

L'autre originalité de cette promotion réside dans le fait qu'elle comporte 6 taureaux porteurs du gène sans corne ; 5 sont hétérozygote, 1 est homozygote. Les cinq premiers auront la moitié de leurs descendants qui n'auront pas de corne, le sixième verra toute sa production sans corne.

Au niveau de leur provenance, 2 veaux viennent de l'Ariège, 24 de l'Aveyron, 7 du Cantal, 1 de l'Hérault, 7 de Lozère, 4 du Tarn. 16 ont un père qualifié sur sa production, 18 ont une mère qualifiée.

26 veaux ont été qualifiés «RCV», 18 sont dits «EVALUES», 1 est non inscrit pour manque d'aptitude fonctionnelle. 7 sont estampillés «facilités de naissance» et peuvent prétendre aller sur génisses. Tous défileront sur le ring de vente, samedi 2 mars à partir de 10h.

Le TAG 55 né au GAEC de Plaisance en Lozère a été recruté par CREALIM, structure chargée du recrutement des veaux en station pour la race Limousine. Il sera mis à disposition du collectif par le biais de l'insémination artificielle.

Ce veau est issu d'un montage cumulatif en viande (Hussac RRE sur Grizzly) : c'est un cube de muscles ! Cette 53ème vente se déroulera en présentiel et en ligne sur internet. Il sera donc possible de faire un acte d'achat depuis son domicile via un ordinateur ou un téléphone portable.

Toutes les informations accompagnées de vidéos et photos des veaux, de leur tête, de leur bassin, de leur épaisseurs filets sont consultables sur le site de LIREDOC : **www.liredoc.com** en allant à la page STATION GELIOC.

GELIOC





VISITES ET VENTE

Du 27 au 29 février :
visites possibles de tous les mâles (sur rendez-vous au 06 08 93 24 74)

Vendredi 1er mars :
toute la journée, visite de tous les mâles (sans rendez-vous)

Samedi 2 mars :
8h-10h : visite de tous les mâles
10h : Vente aux enchères en ligne et en présentiel

Le service de remplacement à chaque instant de votre vie

service de remplacement Ariège

EFFICACITÉ, **FLEXIBILITÉ**, SOLIDARITÉ, **RÉACTIVITÉ**

DEPUIS **PLUS DE 50 ANS**

Maternité

16 semaines
de remplacement
pour les 1er - 2ème enfant

26 semaines
de remplacement
à partir du 3ème enfant

100% pris en charge

Mandat syndical

Vous êtes engagé au sein d'un syndicat agricole

6,33€/h de reste à charge

Paternité

25 jours
de remplacement

Fractionnable en 3 périodes

1,65€/h de reste à charge

Développement agricole

Vous vous impliquez dans des activités collectives en faveur du développement agricole

4 jours
de remplacement/mois

Adhérent - 40 ans : 6,33€/h
Adhérent + 40 ans : 11,69€/h

Vacances

Vous justifiez d'un calendrier de travail nécessitant une présence quotidienne sur l'exploitation

17 jours
de remplacement/chef d'exploitation

60% de crédit d'impôt

Formation

Vous suivez une formation en lien avec votre métier d'agriculteur

4 jours
de remplacement/mois

6,33€/h de reste à charge

Maladie et accident

Vous êtes en arrêt de travail

70 heures
de remplacement

11,40€/h de reste à charge

+ possibilité de prise en charge pour les souscripteurs de l'assurance collective Groupama « Service de remplacement »
+ crédit d'impôt de 60% sur les dépenses de remplacement pendant 17 jours/an

CONTACT
05 61 02 14 38
sr.ariege@gmail.com

service de remplacement Ariège

groupama.fr

SÉCURISER L'ALIMENTATION DE VOTRE CHEPTEL.



PROTÉGEZ VOS PRAIRIES DES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

- Ainsi vous compenserez le manque de pousse d'herbe.
- Vous pouvez aussi estimer votre vulnérabilité aux risques climatiques sur assurance-prairies.fr et nous faire intervenir comme interlocuteur agréé pour le compte de l'État* afin de pouvoir être indemnisé.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence.
***En cas de risques catastrophiques, intervention de l'interlocuteur agréé pour le compte de l'État.**
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Création : Agence Marcel. Janvier 2024.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

CHAMBRE D'AGRICULTURE

SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL : UN LANCEMENT PROMETTEUR DANS LE CONSEIL AGRICOLE

La SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL a émergé comme un acteur de premier plan dans le secteur du conseil agricole depuis son lancement il y a un an et demi. Forte de son engagement envers l'innovation et l'efficacité, elle propose une vaste gamme de services personnalisés qui répondent aux besoins spécifiques des agriculteurs.

Grâce au Contrat MEDIANE, au Contrat PREMIUM et à l'accès à l'Outil d'aide à la décision ABELLIO, elle accompagne les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques, la conformité règlementaire et une gestion optimisée de la fumure azotée ainsi que la gestion des maladies cryptogamiques des céréales à paille.

Voici les différentes prestations de la SICA AGRI OCCITANIE :

1. Le Contrat MEDIANE

Un suivi technique pour des performances accrues La SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL offre aux agriculteurs le Contrat MEDIANE qui assure un suivi technique rigoureux de leur exploitation. Grâce à des conseils spécialisés, les agriculteurs peuvent optimiser leurs pratiques agricoles, améliorer les rendements et gérer efficacement les aspects liés à la volatilité des prix. Cette approche personnalisée se traduit par des résultats concrets et une exploitation performante et pérennisée.

2. Le Contrat PREMIUM

Une couverture règlementaire complète, en optant pour le Contrat PREMIUM, les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement technique avancé ainsi que d'une couverture règlementaire complète. La SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL veille à ce que ses clients respectent les normes et réglementations en vigueur, notamment en matière de gestion des produits phytosanitaires et de protection de l'environnement. Grâce à ce contrat, les agriculteurs peuvent se concentrer sur leur métier en toute confiance.

3. L'OAD ABELLIO

Une gestion optimisée de l'azote et des maladies La SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL propose également l'accès à l'OAD ABELLIO, un outil puissant permettant une gestion optimisée de la répartition de l'azote sur les cultures de céréales et de colza. Grâce à cette solution innovante, les agriculteurs peuvent maximiser les rendements tout en minimisant les impacts environnementaux. De plus, l'Outil ABELLIO MALADIES CEREALES permet une meilleure anticipation et gestion des maladies cryptogamiques sur les cultures de céréales à paille.

La SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL s'est rapidement imposée comme un partenaire de confiance pour les agriculteurs soucieux d'améliorer leurs pratiques et de se conformer aux réglementations.

Grâce à ses services techniques, sa couverture règlementaire complète et l'accès à l'OAD ABELLIO, elle accompagne les agriculteurs vers des performances accrues, une gestion optimisée et une meilleure protection de leurs cultures. Elle se positionne comme un partenaire stratégique, offrant bien plus qu'un simple conseil agricole, mais une véritable feuille de route vers des performances accrues, une gestion optimisée et une protection renforcée des cultures.

La SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL s'engage à continuer d'apporter des solutions innovantes pour répondre aux besoins évolutifs du secteur agricole.

Témoignages d'agriculteurs :



SCEA DE SAINTE MARIE, MONSIEUR MANERA CHRISTOPHE

« J'ai adhéré à la SICA AOC dès sa création parce que nous étions en attente d'un outil de conseil capable de nous épauler sur des choix technique stratégiques pour notre exploitation mais aussi pour nous sécuriser. Le règlementaire prend de plus en plus le dessus sur le technique avec les DVP, les ZNT et depuis peu les DSR qui encadrent l'utilisation des produits phytosanitaires et il ne faut pas se tromper ! De plus, nous devons nous adapter à l'arrêt de certaines molécules stratégiques dans la conduite de nos cultures. la SICA nous délivre des préconisations conseil via l'Outil PRO CONSEIL de MES Parcelles qui ont l'avantage d'être règlementairement à jour... Le choix des produits pour les mortes saisons peut se faire en toute sécurité. J'ai pu constater dès la première campagne un meilleur positionnement des spécialités phytosanitaires en jouant à la fois sur la DOSE d'application ainsi que la période d'utilisation. L'Isorisque céréale à paille de la SICA AOC positionné sur la commune de MONTAUT 09 m'a permis de déterminer la meilleure période pour appliquer les fongicides sur les céréales à paille. Pour exemple, j'ai pu économiser le premier fongicide T1 Djembé utilisable a 1,2L/ha coûtant 30€/L sur 57ha de blé tendre parce que la pression de la Septoriose était faible à ce moment-là. Cela m'a permis d'économiser 2000€ de fongicide sans compromettre le potentiel de mes parcelles. La SICA m'a déconseillé également d'appliquer le fongicide épiaison car le stade début floraison était dépassé. Nous n'avons pas pu intervenir au bon stade à cause de la météo. Appliquer le fongicide n'aurait eu aucun effet de protection contre la Fusariose de l'épi. L'économie est de 1000€ sur 57 ha de blé tendre. En fertilisation, l'Outil de gestion de l'azote ABELLIO m'a fait réduire de 20 unités d'azote l'apport d'AZOTE qualité sur mes blés tendre soit une économie de 50kg d'Urée par hectare. Cela m'a fait économiser 3 Tonnes d'Urée a 800€ la tonne soit 2400€ sans me pénaliser sur le taux de protéine final ! Au final, c'est une économie de 5400€ qui s'est réalisée uniquement sur la partie céréales à paille de mon exploitation grâce à l'expertise de la SICA AOC ce qui m'a permis de couvrir le coût de l'adhésion à la SICA tout en conservant le potentiel de rendement de mes cultures. J'ai réalisé 70 qx de rendement moyen en blé tendre ! »



EARL DE DUROU, MONSIEUR PONS ERIC

« L'Adhésion à la SICA Conseil s'est faite assez rapidement parce que nous avions le soucis d'avoir deux personnes pour gérer à la fois les aspects techniques de suivi des cultures mais aussi la partie règlementaire. Le contrat PREMIUM que propose la SICA nous apporte cette possibilité. Ce qui nous a beaucoup intéressés est la possibilité d'établir un diagnostic technique à la parcelle. L'évolution du numérique dans l'agriculture est incontestable et la SICA CONSEIL nous propose l'outil ABELLIO qui nous permet de gérer au mieux la fertilisation azotée de nos céréales et des colzas... Nous avons fait le choix cette année de souscrire à l'Outil ABELLIO MALADIES CÉRÉALES À PAILLES pour optimiser au mieux nos applications de fongicides. Cela nous permet d'avoir une meilleure vision technico économique de notre exploitation et de la pérenniser. »



EARL DU COUSINIER, MONSIEUR PUJOL DAVID

« Grâce aux conseils précis et personnalisés de la SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL, j'ai pu optimiser mes pratiques d'application des produits phytosanitaires. Leur suivi technique rigoureux m'a permis de déterminer le moment idéal pour intervenir, en prenant en compte les conditions météorologiques, le stade de développement des cultures et les cycles de vie des ravageurs.
Les gains de productivité obtenus grâce à un meilleur positionnement des produits phytosanitaires se traduisent par une augmentation des rendements, une meilleure qualité des récoltes et une optimisation des ressources. Cela se traduit directement par une amélioration de la rentabilité de mon exploitation.
Appliquer les produits phytosanitaires au bon moment, à la bonne dose et avec des conditions d'application optimales est essentiel pour économiser des charges à l'échelle de l'exploitation. Cela se traduit par un retour sur investissement sur le coût de mon adhésion à la SICA AGRI OCCITANIE CONSEIL. »

Contact : 06.83.80.56.11 / agrioccitanieconseil@gmail.com

CHAMBRE D'AGRICULTURE

MHE : DES DISPOSITIFS D'AIDE MIS EN PLACE POUR COMPENSER LES CONSÉQUENCES DE LA MALADIE



Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a récemment précisé les deux dispositifs d'aides très attendus par les éleveurs concernés du territoire, visant à compenser les coûts et les pertes subis en raison de la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE).

Pour rappel, cette maladie virale affecte les ruminants sauvages (notamment les cervidés) et domestiques (bovins et dans une moindre mesure les petits ruminants). Le virus est transmis entre les animaux par des insectes piqueurs hématophages du genre Culicoides. L'impact dans le sud de la France est assez conséquent avec une propagation disparate sur l'ensemble du territoire ariégeois ainsi qu'un niveau très hétéroclite remarqué des cas relevés entre exploitations. Le Gouvernement a mis en place un dispositif d'aides en deux volets pour soutenir les éleveurs.

UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS VÉTÉRINAIRES ET DE LA MORTALITÉ POUR LES EXPLOITATIONS FOYER MHE

Le premier dispositif, mis en place pour prendre en charge les coûts vétérinaires liés à la gestion des foyers de MHE, s'engage à couvrir 90% des frais engagés par les éleveurs. Cette démarche s'applique aux cas de MHE confirmés positifs entre le 19 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Cela inclut les coûts des visites, des soins, des médicaments vétérinaires nécessaires au traitement des animaux, ainsi que les pertes liées à la mortalité des animaux. Les montants de prise en charge sont déterminés en fonction de la catégorie d'animaux concernée. Cette initiative vise à soulager financièrement les éleveurs confrontés aux conséquences de la MHE, en leur offrant un soutien substantiel pour la prise en charge de leurs troupeaux et la lutte contre la propagation de la maladie.

Demande d'aides à formuler en ligne sur le site "Démarches simplifiées" jusqu'au 30 avril 2024.

Comment faire la demande ?

1. L'éleveur doit rassembler les éléments nécessaires pour constituer son dossier. Cela inclut les documents relatifs aux soins, tels que les ordonnances et les factures, ainsi qu'une liste des animaux décédés en raison de la MHE ou euthanasiés à ce titre.

2. Ensuite, l'éleveur remplit un document spécifique prévu à cet effet, qu'il remet au cabinet vétérinaire qui est intervenu. Les formulaires nécessaires sont disponibles sur le site : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhe-frais-veterinaires-mortalites, accompagnés d'une notice explicative détaillant les étapes à suivre pour compléter le dossier de demande avec succès.

3. Le cabinet vétérinaire, en charge de la vérification de la conformité des éléments fournis, certifie le dossier une fois celui-ci complet et conforme aux exigences établies. Ce document attesté est à intégrer au dossier de demande d'aide.

4. Enfin, l'éleveur peut déposer son dossier sur le site "Démarches simplifiées". Il doit saisir les informations principales demandées et télécharger les documents certifiés par le vétérinaire, afin de finaliser sa demande et de la soumettre pour traitement. En cas de difficulté de dépôt en ligne, une fois les documents réunis, le GDS et les conseillers de la Chambre d'Agriculture sont à la disposition des éleveurs pour les aider.

L'instruction des dossiers et les paiements seront traités au fur et à mesure de leur réception, garantissant ainsi une réponse aux besoins des éleveurs en termes de soutien financier pour la gestion des foyers de MHE.

UN FONDS D'URGENCE POUR TOUS LES ÉLEVEURS BOVINS ARIÉGEOIS ET LES ÉLEVEURS OVIN FOYER MHE

Le second dispositif se présente sous la forme d'un fonds d'urgence destiné spécifiquement aux éleveurs bovins, déclarés ou non foyer MHE et aux éleveurs ovins déclarés foyer MHE. Il se présente sous forme d'aide à la trésorerie calculée en fonction du nombre de femelles adultes présentes dans leur troupeau. Ce fond d'urgence offre un soutien financier supplémentaire pour faire face aux pertes de revenus et aux coûts additionnels engendrés par la MHE. Les montants de cette aide seront précisés prochainement par les autorités compétentes.

La demande pour cette aide est à faire sur le site "Démarches simplifiées", dans le cadre d'une procédure similaire à celle mise en place pour le premier dispositif. Cette approche centralisée facilite et simplifie le processus de demande pour les éleveurs, tout en assurant une gestion efficace des fonds alloués à ces mesures d'urgence. Attention pour le dépôt de cette demande d'aide, il est demandé d'indiquer le montant d'aides touché relevant des minimis. Les éleveurs sont ainsi appelés à se renseigner sur les aides perçues en 2022, 2023 et potentiellement en cours de perception en 2024, pour indiquer le montant total des minimis réceptionnés. Le montant d'aide demandé n'est pas à préciser. Il sera automatiquement calculé par les services de l'Etat lors de l'instruction.

Demande d'aides à faire en ligne sur le site "Démarches simplifiées" jusqu'au 5 mars 2024.

Comment faire la demande ?

L'éleveur doit remplir son formulaire en ligne en renseignant bien tous les critères et joindre les pièces demandées sur https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-urgence-mhe-eleveurs : RIB et attestation des aides des minimis

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège vous propose **plusieurs dates de permanence** afin de vous accompagner au mieux dans la demande de fonds d'urgence.

Pour qui ?
- éleveurs en suivi : pris en charge dans le cadre des contrats.
- éleveurs hors suivi : accompagnement à 50€ HT.

Quand et Où ?
Les dates sont les suivantes : **27/02 à Saint Girons** et le **29/02 à Villeneuve-du-Paréage**.
Présentez-vous sans rendez-vous, munis d'un RIB.

En conclusion, la mise en place de ces dispositifs d'aides aux éleveurs témoigne de l'engagement des autorités à soutenir le secteur agricole dans son ensemble, en particulier face aux défis sanitaires tels que la MHE. En offrant un soutien financier significatif et en simplifiant les procédures administratives, ces mesures visent à atténuer les conséquences économiques de la maladie pour les éleveurs, tout en contribuant à préserver la santé et le bien-être des animaux.

Plus d'infos sur : ariege.chambre-agriculture.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2024 - Semaine 7

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène (€/kgC)	
Références	56 000	18500 (% /sem.2023)	9000 (% /sem.2023)	6.20	6	4.1	Evol 2024/2023	
S3	56 521	22 226 -3%	11 011 +9%	5.43	5.40	3.40	6.19	+2%
S4	56 795	21 438 +5%	10 259 +22%	5.45	5.43	3.43	6.19	+2%
S5	55 543	19 345 +4%	8 945 +0%	5.46	5.46	3.43	6.19	+2%
S6	55 925	18 049 -7%	8 934 +6%	5.47	5.49	3.46	6.19	+2%
S7	55 709	18 096 -3%	8 253 +1%	5.45	5.51	3.44	6.19	+1%

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 5 au 10 février 2024

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	7,86	(-0,18)
	16 à 19 kg	-	8,80	-	(-0,06)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,92	8,47	(+0,05)
	16 à 19 kg	-	8,76	8,06	(-0,08)
	19 à 22 kg	9,07	8,37	7,83	(+0,13)
	+ 22 kg	-	7,87	7,16	(+0,12)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 5 au 10 février 2024

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Rose Très Clair		-	7,68	
Rose Clair		8,35	7,54	7,25
Rosé		-	6,65	6,44

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 695,80 (-6,20)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 5 au 10 février 2024*

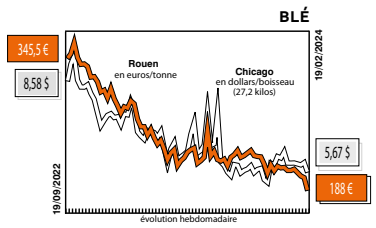
Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,55	4,45	-	3,95	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,35	4,25	-	3,55	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,40	3,40	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

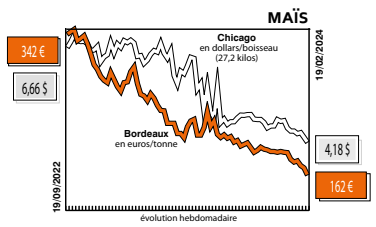
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,60	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,50	3,40	3,55	3,35	3,35
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,35	3,30	3,35	3,00	3,10
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

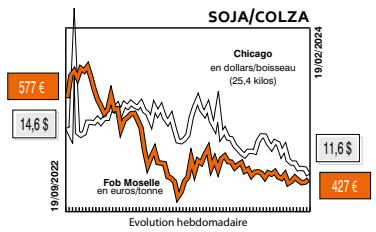
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,05	3,95	3,85	-	3,55	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,75	3,70	3,65	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,45	3,45	3,35	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,45	3,35	3,35	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,30	3,25	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat
Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint -59361, Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale :
SAS REUSSIR - 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

ESPACE Affaires

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

La Maison de l'Eleveur
TÉL. 03 24 71 74 27 - FAX. 03 24 71 97 70 - www.lamaisondeleleveur.fr
LIVRAISON GRATUITE*
BÂTIMENT 16M X 36M GALVANISÉ AVEC ÉQUIPEMENT TUBULAIRE JOURDAIN COMPRIS
BÂTIMENT 12.20 X 36M GALVANISÉ
+ AUVENT 4 X 36M + TÔLES TRANSLUCIDES
+ BARDAGE SUR 36M ET UN PIGNON À 2M DU SOL
+ TÔLES ANTI-CONDENSATION ET RIVES
+ ÉQUIPEMENT TUBULAIRE JOURDAIN POUR 60 TAURILLONS
+ COULOIR DE CHARGEMENT ET ABREUVOIRS
49990€*
PAYABLE EN 5 ANNUITÉS DE 9998€ À TAUX 0*
VOIR PLAN DÉTAILLÉ SUR NOTRE SITE INTERNET
* Prix HT soumis à conditions, sur France Métropolitaine.

Constructeur matériel agricole et forestier
Plateau GP190/12m
19 T PTAC
A partir de
18638 € HT
14460 € HT
Treuil forestier
de 3.5T à 9T
A partir de
2747 € HT
2060 € HT
Porte-engins
7,50m PTAC 17,3T
A partir de
19987 € HT
15510 € HT
CMS CONSTRUCTEUR
Autres matériels en stock contactez-nous !
Tél: 03.84.63.93.12
www.cms-constructeur.fr
Soumis à conditions / Photos non contractuelles
VENTE DIRECTE

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
boutique.reussir.fr

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34

VENDS Ford 7000, 4RM, avec bati de fourche MAILLEUX - Tél : 06.17.52.45.14

31 - VENDS cause double emploi, benne bourdon 8 T à ridelles ou en plateau fourrager - Tél : 06.18.92.59.54

31 - ACHÈTE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition au 0619131362 - Tél : 0678.09.57.70

31 - VENDS 1 tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06.78.09.57.70

31 - VENDS bruleur gueno état neuf petit prix cause pompe à chaleur - Tél : 06.23.53.53.74

31 - CHERCHE barre de toit galerie Peugeot 405 break année 1995 - Tél : 06.68.70.25.30

VENDS Chargeur Mailleux MX250 - Tél : 06.25.34.14.96

VENDS Poussoir manu 20L étagère ali alu et inox petit prixet groupe frigo + évaporateur pour chambre froide - Tél : 06.85.07.01.62

HENRI BARRÈRE NÉGOCE
ACHÈTE TRACTEURS TOUTES MARQUES ET PRESSES À BALLES RONDES 120X120
PAIEMENT IMMÉDIAT *JE ME DÉPLACE CHEZ VOUS*
✆ 06 81 32 75 52
henri.barrere@hotmail.com

ÉCHANGE tracteur Someca 511 contre tracteur 2 roues motrices – Tél. 06.41.82.21.34

81 - VENDS enrouleur Irrifrance et pompe Jeumont Schneider – Tél 05.63.55.67.91

31 - ACHÈTE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

81 - VENDS pirouette KHUN - GF6502 Faucheuse conditionneuse portée KHUN FC283 GII Tout bon état - Tél : 06.06.99.50.00

81 - VENDS tracteur Landini 5H100 avec chargeur Manip 2012 3000H crochet + barre + piton attel 30000 € HT + matériel de fenaison Kuhn semoir à cosmos 800 L état neuf désileuse Kuhn 3850 le tout BE – Tél : 06.12.21.58.36

81 - VENDS dessileuse pailleuse Kuhn Altor 4560 4M3 an 2011 TBE – Tél : 06.81.99.92.69

VENDS Round Baller Mc Hale, V660 toutes options, très bon état, cause renouvellement - Tél : 06.88.65.73.77

VENDS Semoir à tournesol sorgho et maïs, 7 rangs, monosem + 24 disques souchu pinet + remorque 6 tonnes, 4 roues +Soufflerie pour cellule triphasé - Tél : 05.61.69.10.95 HR

DECONS OCCITANIE
05 62 75 85 50
aucamville@decons.fr
ACHÈTE FERRAILLE ET MÉTAUX
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

VÉHICULES

31 - ACHÈTE camion, VL, PL ou remorque, ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

31 - VENDS Citroën berlingo année 2004, 212600kms, courroie, pompe a eau faite + vidange moteur + pneus neufs à l'arrière + attelage - Tél : 06.80.24.80.57

RÉCOLTE

31 - VENDS petites bottes de bille et de fourrage excellente qualité sous abri - Tél : 06.65.36.44.71

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

81 - VENDS 230 balles paille de blé sous abri 120x120 plumeuse volailles Le Reve – Tél 05.31.23.62.57

31 - VENDS Foin + regain : boules 120x130 très bonne qualité. Livraison possible - Tél : 06.06.99.50.00

DIVERS

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

31 - VENDS Luzerne 2ème coupe balles rondes 120x130 35 € la balle – Tél 06.45.00.60.48 Tarn

81 - VENDS luzerne BC bio 2ème coupe – Tél : 06.83.18.02.20

81 - VENDS luzerne foin 1ère coupe BR 120x130 20 €uro la BR – Tél 06.45.00.60.48

81 - VENDS 230 balles paille de blé 120x120 plumeuse volailles Le Rêve Rég Graulhet – Tél : 06.32.95.79.70

VENDS Charbon Anthracite 30/50. 1,7t dispo. 20€/sac de 25kg. Prix réduit si grde qté. Tél : 06.68.03.21.42 à Ganac

VENDS Salle à manger style Basque, état neuf, bufet et table, 400€ - Tél : 06.88.54.20.09

ANIMAUX

VENDS Taureau limousin 2 ans habitué à l'attache - Tél : 06.82.41.86.12

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

GASCONNE DES PYRÉNÉES
Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires
Tél : 06 74 57 02 28
ou 07 85 17 70 38

31 - ACHÈTE chevaux, poney, ânes, lama, chèvre et mouton - Tél : 06.19.13.13.62

81 - VENDS taureau Blond 2 ans ½ à l'attache + vache avec veau de 3 mois – Tél : 06.42.79.81.37

81 - VENDS taureaux Blond d'Aquitaine inscrits 20 à 24 mois TGS – Tél : 06.63.05.02.08

81 - ÉLEVAGE LIMOUSIN VENDS mâles reproducteurs 17 mois vêlage facile TGS – Tél : 06.81.99.92.69

VENDS Taureau Aubrac indemne IBR/BVD, très docile - Tél : 06.88.65.73.77

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

RECHERCHE salarié agricole pour exploitation céréalière pour le 81 – Tél 06.71.06.33.50

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC*
Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique — ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : € — Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

BULLETIN D'ABONNEMENT

RÉUSSIR Terres d'Ariège

+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix



49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €
OU
49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).
☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 109 €
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de 79 € *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 89 €



MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

MODE DE PAIEMENT
○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer à :
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

RÉUSSIR Nourrir votre performance

RÉUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Les assemblées générales départementales se profilent

FDSEA/JA Les syndicats de la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège convient leurs adhérents ainsi que leurs partenaires à leur assemblée générale départementale le vendredi 15 mars à la salle du lac à Montbel. Ce rendez-vous sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et permettra de se retrouver pour un moment d'échange.

Une journée en deux temps

Pour commencer la journée, chaque syndicat tiendra son AG statutaire à huit clos avec ses adhérents. Seront présentés les rapports d'activité et financier afin de revenir en détail sur les événements, manifestations et rencontres organisés par les syndicats tout au long de l'année.

Du coté des Jeunes Agriculteurs, la matinée se terminera par des élections, un enjeu de taille pour les adhérents. En effet, cette année et comme tous les deux ans, le syndicat doit procéder à l'élection de son nouveau conseil d'administration ainsi que de son bureau. De nouveaux représentants seront peut-être à la tête du syndicat à l'issue de cette matinée.
Le midi, à la suite des AG statutaires, un buffet en présence d'élus départementaux et de représentants des organismes professionnels agricoles sera proposé.

L'après-midi, un temps commun aux deux syndicats sera consacré à la présentation des dossiers fondamentaux du syndicalisme agricole.

De nombreux sujets à traiter

L'année 2023 a été riche en actualités syndicales.
Tout au long de celle-ci, les deux syndicats n'ont eu de cesse d'organiser diverses animations pour promouvoir le métier d'agriculteur.
En parallèle, ils ont œuvré pour défendre la profession notamment grâce à de nombreuses négociations avec les services de l'État.

Entre des contraintes réglementaires toujours grandissantes, la hausse des charges, les problèmes sanitaires et le manque d'eau, la profession fait face à de nombreux défis à relever dans les années à venir.

Ce qui renvoi à l'importance des syndicats qui sont là pour permettre à leurs adhérents de rester unis et organisés pour répondre à ces enjeux tout en défendant leurs intérêts.

Un élu de JA d'Oc et de la FNSEA présents

A l'occasion de l'AG départementale, des élus régionaux ou nationaux se joindront aux présidents départementaux.

Le président des Jeunes Agriculteurs d'Occitanie devrait être présent tandis que la FDSEA devrait recevoir un élu du national. Cela permettra aux adhérents d'échanger avec les élus qui les représentent à chacune des échelles syndicales.

Les représentants régionaux et nationaux présenteront en détails les annonces du gouvernement prononcées à la suite des mobilisations de ce début année. En effet, la pression de nos réseaux a permis d'obtenir des engagements du gouvernement pour l'avenir de notre profession. Les élus nationaux travaillent depuis plusieurs semaines avec différents ministères pour la déclinaison de ces mesures.

Bilan de la première année d'existence du GIE AgriAvenir

Ces AG offriront aussi la possibilité aux syndicats de faire le bilan de la première année d'existence du GIE AgriAvenir. En effet, depuis le début de l'année 2023, les JA et FDSEA 09 ont mutualisé leurs moyens pour proposer à leurs adhérents plusieurs services visant à améliorer le quotidien de leur exploitation (formations, achats groupés, juridique, ...).

C.G



LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

RÉUSSIR
Terres d'Ariège